

REPÈRES HAUTS-DE-FRANCE



FAÇADE MARITIME # STRATÉGIES

N°8 | AOÛT 2018

LA FAÇADE MARITIME : UN ATOUT MAJEUR POUR NOTRE RÉGION

De la Baie de Somme aux Dunes de Flandre, le littoral exceptionnel de la région Hauts-de-France se déroule sur 230 kms le long de la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Deuxième ensemble portuaire français, le littoral Hauts-de-France dispose de multiples atouts qui en font également un haut-lieu de tourisme : les Deux-Caps et la Baie de la Somme labellisés Grands Sites de France, des équipements culturels et de loisirs renommés comme Nausicaa à Boulogne-sur-Mer ou la Réserve Naturelle du Marquenterre, des événements attractifs comme les Rencontres Internationales de Cerfs-Volants de Berck ou encore le Carnaval de Dunkerque...

Longtemps ce littoral a été ignoré des autres territoires de la région. Il a d'ailleurs fallu attendre les années 90 pour que ses enjeux soient considérés de façon globale.

Depuis les années 2000, l'idée chemine pour arriver à une véritable stratégie associant le littoral à l'ensemble régional.

Ce document explique le passage progressif d'une approche segmentée à une approche intégrée de la mer et la prise en compte des enjeux mer-littoral dans les documents stratégiques en cours, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Document Stratégique de Façade Manche-Est - Mer du Nord.

D'UNE APPROCHE SEGMENTÉE A UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA MER

Au contact de voisins qui placent la mer au cœur de leur culture, de leur économie et de leur positionnement international (Anvers, Amsterdam, Londres, mais aussi les autres régions françaises ...), les acteurs de la région Hauts-de-France doivent progresser dans l'appropriation de la dimension maritime. Deux démarches en cours constituent des opportunités en ce sens, du moins en termes d'expression institutionnelle et politique : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), piloté par la Région, et la planification de l'espace maritime, pilotée par l'État à travers l'élaboration du Document Stratégique de Façade Manche Est -Mer du Nord. Ces démarches sont à considérer au regard de plus de trente ans d'évolution de la décentralisation, des politiques de l'État et de l'Union Européenne, mais aussi de la conscience régionale.

Durant ces décennies, les réflexions sont progressivement passées d'une approche parcellaire des sujets et problématiques liés à la mer à une capacité à mieux en appréhender l'étendue et la transversalité. On en retrouve la traduction dans les visions stratégiques des collectivités, de l'État et des différents acteurs, ainsi que dans les politiques qui en découlent. Il reste cependant du chemin à parcourir pour arriver à une approche réellement intégrée.

Les années 1970 à 2000 se traduisent en région par une transformation de l'économie. Le littoral et les ports de la région attirent de plus en plus l'attention de l'action publique et jouent un rôle marquant dans le changement de regard sur le

Nord de la France. La modernisation de la pêche, la centrale de Gravelines, les difficultés d'activités industrielles (Normed, industrie bouloonnaise), le Tunnel sous la Manche, l'autoroute A 16, l'Université du Littoral-Côte d'Opale, Nausicaa, la réserve naturelle de la baie de la Somme ou encore l'activité verrière dans la vallée de la Bresle révèlent ainsi de nouveaux types d'enjeux et de rapports entre acteurs, géographies et formes de développement. C'est dans ces décennies que la place du tourisme se renforce dans l'image régionale, dont le littoral constitue une composante essentielle. Des approches territoriales, des financements et des gouvernances voient le jour à cette échelle : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOP) en 1974, Fonds de Développement du Littoral (FODEL) co-financé par l'État et la Région, Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) en 1996... A la fin de la décennie 1990, les documents stratégiques de la Région et de l'État reconnaissent explicitement la vocation maritime de la région et l'importance du littoral dans la dynamique régionale.

A partir des années 2000, les SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), marquent un tournant. La mer devient une composante à part entière d'un projet régional partagé. La notion de Gestion Intégrée des Zones Côtières, promue aux échelons européens et nationaux, génère au sein de l'Institution Régionale des savoir-faire mis à profit dans des coopérations transfrontalières. Les prises de conscience sur le changement climatique renforcent l'attention collective sur des lieux emblématiques (érosion de falaise à Ault, érosion dunaire à Merlimont et en baie de Wissant, gestion des eaux et risques de submersion dans les territoires des waterings et des Bas-Champs...). Le CESR explore les différents aspects de ce qui pourrait faire une meilleure appartenance maritime régionale (rapport « Nord-Pas de Calais,

région maritime ? » - Francis Vandeweege - CESR Nord-Pas de Calais – 2007). La prise de compétence portuaire par la Région en 2008 ouvre sur un nouvel enjeu, celui de faire un pas de plus vers une stratégie portuaire et une stratégie maritime intégrées et partagées à l'échelle du territoire régional. Les questions énergétiques, environnementales, économiques, sociales et les grands projets y sont de plus en plus croisés.

Ces évolutions s'inscrivent aussi dans une prise de conscience récente de l'importance de la mer et des littoraux à l'échelon national : rapport « Poséidon » du Commissariat Général du Plan (2005), Grenelle de la Mer (2009), Assises de la Mer et du Littoral (2013), Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (2017)... A l'échelon européen, c'est dans les années 2005-2010 qu'apparaît la notion de Politique Maritime Intégrée dans les stratégies de l'Union Européenne et dans l'organigramme de la Commission, afin d'aborder les questions maritimes de façon globale et cohérente.

Dans cette trajectoire, les termes « littoral », « hinterland », « économie portuaire », « économie maritime », « économie de la mer »... doivent être précisés. De même la connaissance et la compréhension doivent progresser, notamment pour ce qui concerne les interactions thématiques et territoriales entre le littoral et l'ensemble régional, les implications juridiques, ainsi que les évolutions sociétales qui s'y rapportent. Qu'elle soit formelle ou informelle, cette connaissance s'enrichira des croisements disciplinaires et de l'échange avec d'autres régions françaises et étrangères.

Dans la construction d'un nouveau récit, la région Hauts-de-France doit donc s'acculturer à la mer dans ses différentes facettes afin d'en saisir toutes les opportunités mais aussi d'en appréhender les menaces, identifier les complémentarités territoriales qui en résultent, entre la frange côtière et l'arrière-pays, articuler les échelles de temps, depuis l'urgence au temps long du changement culturel. La transformation qui en découle pour l'action publique et celle des différents acteurs est au centre des enjeux de transition régionale.

La dimension maritime et littorale dans les schémas régionaux

Dans le **SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) du Nord-Pas de Calais adopté en 2006**, il s'agit de « Faire la différence en construisant et en valorisant nos spécificités », et notamment de « **Faire du Nord-Pas de Calais une grande région maritime** ». Dans la cartographie stratégique, les aspects maritimes, littoraux ainsi que l'eau apparaissent comme éléments de positionnement régional et de coopération transnationale, dans un espace Paris-Londres-Amsterdam-Cologne. La reconquête de l'environnement et du cadre de vie est un autre enjeu fort pour la région. L'interface terre-mer fait l'objet d'une cartographie spécifique abordant les conflits d'usage, l'érosion côtière, la pression touristique ou encore l'accessibilité littorale et la logistique liée au projet de Canal Seine-Nord Europe.

Ces orientations appellent d'autres formes de coopérations, une mise en cohérence des outils de planification et une structuration de l'intelligence collective (observation, évaluation, ingénierie territoriale), qui sont abordées dans l'enjeu « **Mobiliser la société régionale et renforcer la citoyenneté** ».

Deux démarches se croisent donc : la connexion entre les différentes facettes de la dimension maritime et la complémentarité entre le littoral et l'ensemble régional.

Dans le **SRADDT actualisé de 2013**, les questions maritimes et littorales sont considérées comme des vecteurs d'ouverture

externe et interne de la région. Le propos est territorial, thématique et concerne l'implication des acteurs. Il s'agit de « **Faire de la mer un horizon partagé pour le Nord-Pas de Calais** ». Y sont affirmés : le rôle de la façade maritime et des hinterlands portuaires, la diversification des vocations et de l'économie maritime, l'élargissement des horizons de coopération. La cartographie s'élargit à l'espace rhénan auquel ouvrira le Canal Seine-Nord Europe.

En Picardie, les réflexions stratégiques du début des années 2000 font apparaître la dimension maritime et littorale dans l'une des cinq dynamiques de développement proposées, « l'environnement, facteur de renforcement de l'identité et de l'attractivité de la Picardie » : l'un des axes prioritaires d'intervention porte sur la création du parc naturel régional de Picardie maritime.

Dans le **SRADDT de Picardie adopté en 2009** apparaît, en tant que grand enjeu prospectif, l'atout d'un meilleur raccordement de l'espace Manche à la « dorsale européenne ». « **L'ouverture à 360 degrés** » promue dans la stratégie régionale s'appuie sur le rôle du littoral dans les connexions écologiques inter-régionales majeures, tant vers le Nord-Pas de Calais que vers le littoral normand.

Cinq « grands » projets territoriaux opérationnels déclinent ce SRADDT, portant sur des problématiques partagées à l'échelle régionale tout en étant appuyées sur des spécificités plus locales. L'un d'entre eux est la « **Côte Picarde-Vallée de la Somme** » : sa dominante est la mise en synergie des moteurs de développement résidentiel et productif. Les interdépendances entre vallées et littoral ressortent de cette approche territoriale.

La **création de la région Hauts-de-France, en janvier 2016**, a donné lieu en 2015 à l'élaboration de « **l'Atlas de la Nouvelle région** ». La carte « **la façade maritime : une diversité propice aux complémentarités et aux ouvertures** » y capitalise une bonne partie des évolutions décrites précédemment. Elle met en évidence l'atout d'un littoral diversifié dans ses caractéristiques comme dans l'occupation du sol. Cette diversité, qui distingue la région de ses voisins, transforme la manière d'aborder les problématiques économiques, environnementales, d'accessibilité ou d'adaptation au changement climatique.



© Région Hauts-de-France



la façade maritime : une diversité propice aux complémentarités et à l'ouverture

Espace maritime

- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- risque de submersion marine
- gestion des risques maritimes

Littoral

- ports
- ports de compétence régionale
- terminal méthanier de Dunkerque
- centrale nucléaire de Gravelines
- Grands Sites de France

- problématique du détroit
- développement du potentiel éolien marin
- liaison maritime
- aquisitions du Conservatoire du Littoral
- Nausicaa (Centre National de la Mer)
- pôle de compétitivité national
- ifremer
- instituts de recherche sur la mer



- ### Infrastructures
- autoroute
 - ligne ferroviaire à grande vitesse
 - tunnel sous la Manche
 - réseau hydrographie
 - canal grand gabarit Seine-Nord Europe en projet
 - principales plateformes multimodales

- ### Espace régional
- Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale
 - Parc naturel régional Picardie maritime en projet
 - problématique de l'eau (ressource et évacuation)
 - renforcement des liens fonctionnels entre le littoral et l'ensemble de la région
 - renforcement des liens avec le canal Seine-Nord-Europe
 - diversification des accès au littoral
 - Pôle Métropolitain Côte d'Opale

"West-Vlaanderen-Dunkerque Côte d'Opale : groupement européen de coopération territoriale"

En 2018, la manière d'aborder la mer et le littoral en Hauts-de-France se trouve donc considérablement diversifiée : la mer est considérée en tant qu'atout, patrimoine commun, facteur d'attractivité, mais aussi menace ; elle met en évidence des aspects de toutes natures (commerce mondial, changement climatique, modes de vie et comportements...) qui articulent des échelles de territoire (du local au planétaire) et de temps (de l'urgence aux générations futures) ; les paradoxes du développement du littoral sont mieux appréhendés (pertes de population des agglomérations dans la partie Nord, multiplication des résidences secondaires dans la partie Sud) et il en est de même pour les enjeux fonciers liés à la diversité des usages ; les complémentarités et les solidarités territoriales commencent à être prises en compte ; au-delà d'équipements et d'infrastructures, la dimension culturelle (au sens large) et le changement de regard vers une région vécue comme maritime doivent cependant être confortés par l'observation, la connaissance et leur valorisation, ainsi que la sensibilisation.

LES ENJEUX MER-LITTORAL DANS LES STRATEGIES EN COURS

Trois documents stratégiques étroitement articulés valorisent, de façon plus ou moins directe, la dimension maritime en Hauts-de-France : le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) ; le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation), le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Les deux premiers ont été adoptés en 2017, alors que le SRADDET est en cours d'élaboration.

La première des cinq dynamiques sous-tendant le SRDEII, « TRI : la région pionnière de la troisième révolution industrielle, maritime et agricole », s'appuie sur des acteurs de l'excellence, parmi lesquels les pôles de compétitivités Aquimer à Boulogne sur Mer (produits aquatiques) et IAR à Laon (industries et agro-ressources). Un soutien à l'économie maritime dans son ensemble y est affirmé, ainsi que la constitution d'un cluster maritime.

La deuxième dynamique « Eurohub : une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen », valorise la présence de grands ports en région ou à proximité, avec les thématiques « Eurocorridor » et « Canal Seine-Nord-Europe ».

Dans le SRESRI est affirmé l'objectif d'ancrer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au cœur de l'identité et du développement des territoires, par l'organisation d'un équilibre entre spécialisation, excellence et besoins économiques.

Dans cette stratégie les pistes de spécialisation intelligente des territoires seront accompagnées par la Région et l'Etat à travers la contractualisation. Cela concerne évidemment l'Université du Littoral Côte d'Opale dont un des trois axes est « Environnement, milieux littoraux et développement durable ». On retrouvera cette dimension territoriale dans les lignes qui suivent, consacrées au SRADDET.

Le SRADDET, un regard plus systémique sur la mer et le littoral

Trois caractéristiques des SRADDET peuvent impacter la manière dont la mer et le littoral sont abordés. Tout d'abord, les SRADDET sont **obligatoires**, ce qui n'était pas le cas des SRADDT. Ensuite, ils sont **intégrateurs** : des thématiques traitées auparavant dans des schémas spécifiques (biodiversité, climat-air-énergie, transport et infrastructures, intermodalité, déchets...), sont aujourd'hui partie intégrante du Schéma. Enfin, ils sont **prescriptifs** sur les Schémas de Cohérence Territoriale, sur les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, sur les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux, sur les Plans de Déplacements Urbains et sur les Chartes de Parcs Naturels Régionaux. Une carte au 150 000ème doit y traduire les principes d'aménagement, les objectifs et les règles qui les déclinent.

Il s'agit donc non seulement d'exprimer une vision stratégique régionale à 15 ou 20 ans mais aussi d'assurer sa prise en compte dans l'urbanisme. C'est une évolution fondamentale pour les sujets maritimes et littoraux : il s'agit désormais de les caractériser spatialement, de les situer dans des échelles appropriées et d'identifier le rôle des acteurs concernés dans une mise en œuvre juridique et réglementaire.

Les onze domaines légaux pour lesquels les SRADDET doivent afficher des objectifs à moyen et long terme concernent pour une grande partie d'entre eux les problématiques mer-littoral. Les objectifs de gestion économe de l'espace, de la lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité semblent particulièrement s'appliquer aux caractéristiques du littoral des Hauts-de-France, en conciliant, dans des postures d'aménagement et de développement, le maintien de la diversité de ses caractéristiques, les opportunités de développement en lien avec les arrière-pays et l'ensemble de la région, la préservation d'un patrimoine naturel fragilisé par l'érosion littorale, les pollutions diverses et la fréquentation.

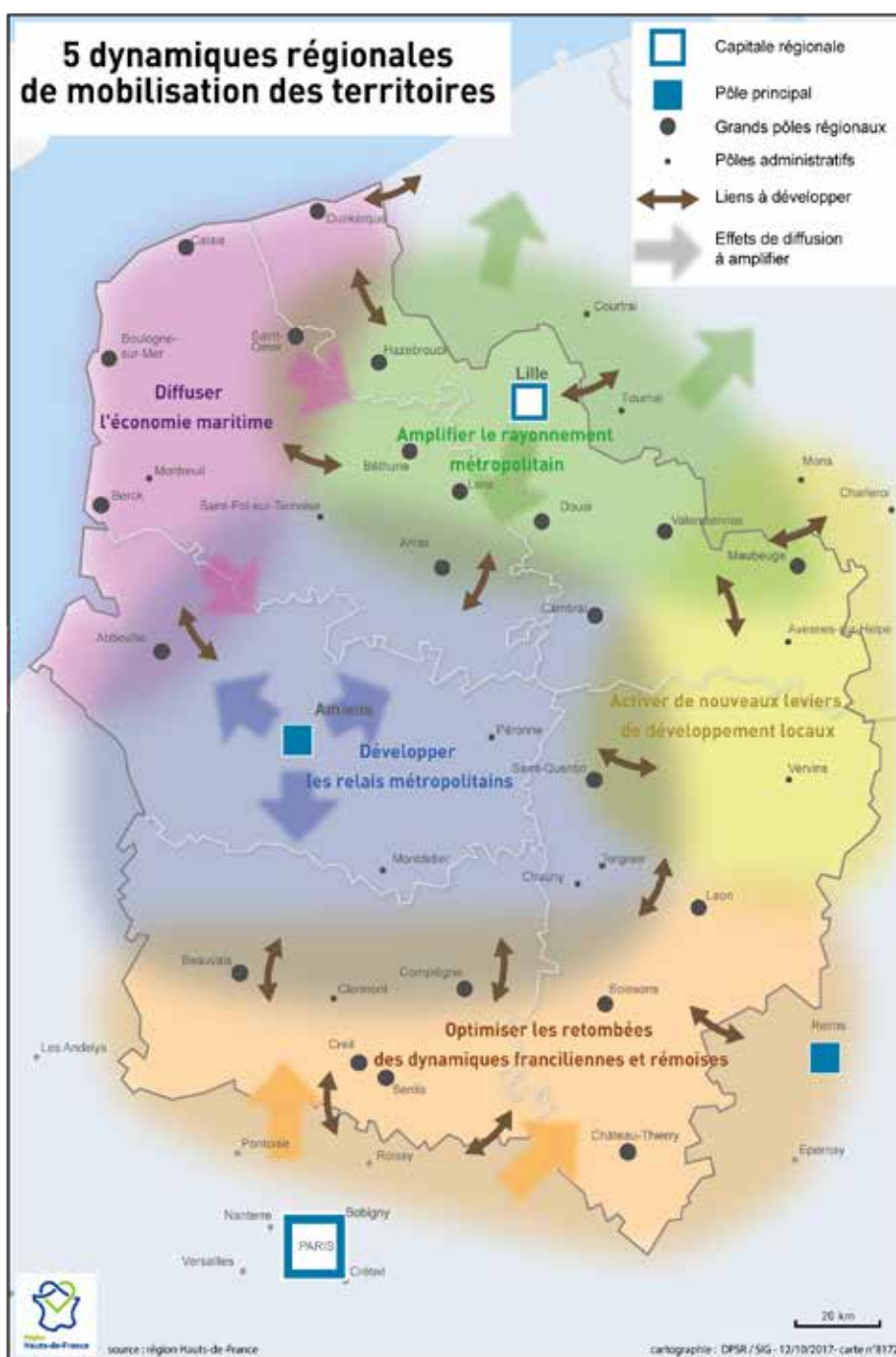
En Hauts-de-France, la **vision régionale du SRADDET**, adoptée lors de la séance plénière de novembre 2017, s'inscrit dans les enjeux de la transition régionale et dans le fil rouge de l'emploi. Elle prend en compte l'échelle internationale et de l'Europe du Nord-Ouest, celle de la région et celle de la proximité. Parmi les principes d'aménagement et les partis pris qui structurent cette vision, certains s'appliquent aux problématiques maritimes et littorales :

- ◇ renforcement des logiques de coopération entre territoires,
- ◇ organisation de systèmes de transports plus performants et plus durables,
- ◇ sobriété énergétique,
- ◇ limitation de la consommation foncière,
- ◇ préservation et reconquête des atouts naturels, culturels et patrimoniaux de la région.

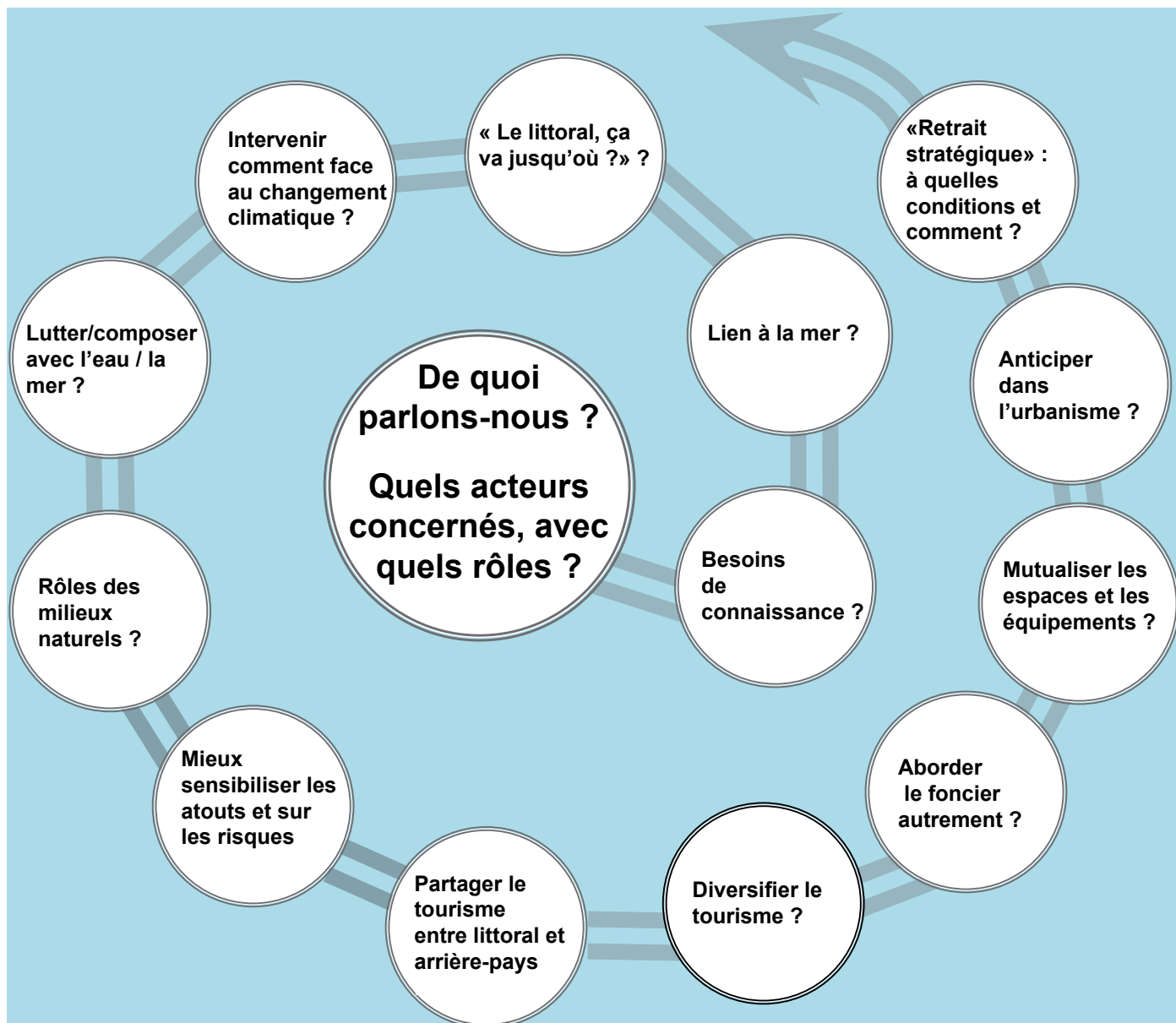
Pour en savoir plus :
<http://sraddet.participons.net/>

Deux partis pris sont explicitement concernés par la dimension littorale et maritime :

- « Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée », avec deux axes :
 - ◇ « Faire des Hauts-de-France une grande région maritime ouverte sur le monde » : il s'agit de « faire de la mer et des voies d'eau un vecteur d'attractivité » et de « développer une économie de la mer ».
 - ◇ « Affirmer un positionnement logistique de hub au sein du nord-ouest européen au service d'une région de production » : il s'agit de « faire de la région une porte d'entrée des flux » (renforcement des connexions entre la façade portuaire et son hinterland) et d' « améliorer le fonctionnement logistique régional en faveur d'une meilleure efficacité économique et environnementale ». Une « stratégie portuaire ambitieuse » doit également y concourir.
- « Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional », avec cinq dynamiques régionales de mobilisation des territoires, dont l'une est intitulée « diffuser l'économie maritime ».



L'approfondissement de ces éléments dans la dynamique d'animation du SRADDET confirme une évolution progressive des approches : il s'agit autant d'être dans le « comment », le « quand » et le « avec qui » que dans le « pourquoi » et dans le « quoi » (voir le schéma ci-dessous).



Des ateliers et séminaires participatifs, organisés en 2017 dans le cadre du SRADDET et du partenariat entre la Région et le Réseau Régional des Agences d'Urbanisme, ont porté sur les questions maritimes et littorales. Le verbatim qui en est issu, une fois agrégé, fait ressortir un certain nombre de questions qui relèvent d'enjeux prospectifs, de la planification et de l'urbanisme. Le graphique proposé ci-dessus, élaboré à la suite de ces rencontres, tente de traduire la progression évoquée précédemment.

Vous pouvez retrouver une présentation et un compte-rendu plus complet du groupe de travail «Façade Maritime» sur : <http://sraddet.participons.net/ressources-sraddet>

La contribution de la Région Hauts-de-France à l'élaboration du Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord :

Cette contribution se situe dans le cadre de la déclinaison par façade maritime de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML), qui reconnaît un rôle aux collectivités dans la gestion de l'espace marin. Elle recommande, par exemple, une articulation entre les documents stratégiques de planification et une prise en compte de la mer et du littoral dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML)

Adoptée par l'Etat le 23 février 2017, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral, constitue le cadre de référence pour la préservation du milieu marin, pour l'utilisation durable des ressources marines et pour la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Quatre grands objectifs de long terme, complémentaires et indissociables

La transition écologique pour la mer et le littoral, vers un développement durable

Le développement d'une économie bleue durable, source de valeur ajoutée et d'emplois dans les différents secteurs de l'économie littorale et maritime

Le rayonnement de la France en tant que nation maritime au plan international (exemplarité et leadership de la France)

Le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif (pilier environnemental de la stratégie)

Un cadre d'action à travers quatre orientations

S'appuyer sur la connaissance et l'innovation

Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients

Soutenir et valoriser les initiatives, lever les freins

Promouvoir une vision française au sein de l'UE et dans les négociations internationales

A l'échelle des quatre grandes façades maritimes de France métropolitaine, la déclinaison opérationnelle de la SNML est prévue à travers la mise en œuvre des Documents Stratégiques de façades (DSF) pilotés par l'Etat, qui en traduisent la déclinaison opérationnelle. Ainsi, concernant notre région, le DSF Manche Est – Mer du Nord est en cours d'élaboration à l'échelle de la façade de Normandie et des Hauts-de-France.

Lors de sa séance plénière du 23 novembre 2017, le Conseil Régional Hauts-de-France a adopté une délibération présentant sa contribution sur l'élaboration du Document Stratégique de Façade, identifiant **6 enjeux principaux** :

- ◇ développement de l'économie maritime et valorisation de nos atouts
- ◇ aménagement durable et planification sur le littoral et en mer
- ◇ prévention des risques naturels littoraux
- ◇ préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers
- ◇ connaissance de la mer et du littoral, formation, innovation et renforcement de la culture maritime en Hauts-de-France
- ◇ mise en place de nouveaux espaces de gouvernance

Le texte qui suit s'appuie largement sur celui de la contribution du 23 novembre 2017.

1. Des enjeux majeurs en termes de développement de l'économie maritime et de valorisation de nos atouts

En Hauts-de-France, l'économie maritime comptait 25 600 emplois en 2012 (source : Etude Insee 2017), soit 1.2% de l'emploi régional. Ces activités sont moins présentes qu'au niveau national, où elles représentent 1.7% des emplois. Ainsi, la part de la région dans l'emploi national lié à l'économie maritime se situe en retrait de son poids dans l'ensemble des secteurs (5.7% contre 7.9%), ce qui confirme l'enjeu d'y porter une attention particulière.

Le développement et la valorisation des atouts littoraux et maritimes de la région sur ses 230 km de côtes (ports, tourisme, paysages, patrimoines naturel et culturel...) doivent permettre une montée en puissance des différentes filières de l'économie maritime, au bénéfice de l'ensemble de la région et de ses habitants.

A ce titre, cinq domaines d'activités concentrent l'essentiel du potentiel du littoral régional : les ports, la pêche, le tourisme, l'énergie et les services.

Vers une stratégie portuaire coordonnée

Pêche non comprise, l'activité portuaire de la région Hauts-de-France représente près de 90 millions de tonnes de fret, dont près de deux tiers sont issus du transmanche. Le port de Dunkerque est le 3ème port Français et le 1er pôle de fret ferroviaire. Le port de Boulogne-sur-Mer – Calais est le premier port de passagers de l'Europe continentale. Le « port sec » qu'est Eurotunnel permet d'y ajouter quelques 10 millions de tonnes, faisant de la région des Hauts-de-France le 1er ensemble national en tonnage. Plus de 35.000 personnes dépendent de ces ports et de leurs activités.

Dans un contexte où chaque site portuaire élabore et met en œuvre sa propre stratégie de développement, il semble essentiel de renforcer la coopération entre les principaux ports de la façade maritime régionale, sur la base de leur complémentarité : Dunkerque pour le trafic de conteneurs et la logistique, Calais pour le trafic transmanche, Boulogne-sur-Mer pour la pêche, la transformation et la plaisance, sans oublier la nécessaire coordination à rechercher avec les autres ports départementaux notamment et fluviaux.

Le rôle de la Région Hauts-de-France dans la coordination portuaire de l'axe Nord

La Région Hauts-de-France est propriétaire et autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer – Calais. Elle a engagé le projet d'extension du site portuaire de Calais (chantier Calais Port 2015) et a soutenu, via le Contrat de Plan Etat-Région, le développement de l'hinterland du Grand Port Maritime de Dunkerque. Du fait de ses compétences et responsabilités, la Région Hauts-de-France est étroitement associée à la mission confiée en février 2018 par le Premier Ministre Edouard Philippe au Préfet de Région Hauts-de-France, visant à la mise en place d'un conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord, dont les conclusions ont été livrées au Premier Ministre en été 2018.

La filière halieutique, un atout à accompagner vers une transition

En 2016, l'emploi portuaire dédié à la filière halieutique représentait environ 9 000 personnes pour les ports de Boulogne-sur-Mer - Calais et Dunkerque. Si la place de Boulogne-sur-Mer demeure le leader français des volumes de pêche débarqués et la première place européenne en termes de logistique et de transformation des produits de la mer, il n'en demeure pas moins que les filières régionales de production et de transformation des produits de la mer sont confrontées à de réelles difficultés : raréfaction de la ressource ou mortalité pour certaines espèces exploitées, vieillissement des flottilles, réduction des zones de pêche, difficultés de mise en vente, quotas, inquiétudes sur les conséquences du Brexit...

Les principaux enjeux portent sur l'accompagnement de la transition de la filière halieutique, à savoir : l'évolution des modes de production et des équipements, la valorisation des produits, l'organisation des relations entre acteurs, l'amélioration des connaissances de la ressource et de son évolution, la planification des usages en mer et sur le littoral ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) en lien avec les services de l'Etat.

Par ailleurs, l'innovation représente un enjeu considérable pour la filière halieutique, dans le domaine de la transformation des produits de la mer, de l'aquaculture durable, du renouvellement et de la motorisation des navires et de la sélectivité des engins de pêche.

La Région Hauts-de-France aux côtés des acteurs de la filière halieutique

Depuis 2016, la Région Hauts-de-France a mis en place des plans d'urgence pour les fileyeurs et les pêcheurs à pied, pour les aider à surmonter les difficultés rencontrées et faire face au défi de la démarche de transition et de restructuration.



Port de Dunkerque



Port de Boulogne-sur-Mer



Port de Calais

© Région Hauts-de-France

L'offre touristique du littoral doit devenir une pièce maîtresse de la politique touristique régionale

En matière d'offre touristique, la région Hauts-de-France dispose sur son littoral de nombreux atouts (plages et stations balnéaires, Grands Sites de France des Deux Caps, de la Baie de Somme et un projet sur les Dunes de Flandre, Parc du Marquenterre, etc.) ainsi que d'équipements et manifestations de qualité et de grande renommée (Centre National de la Mer Nausicaa – 541 700 visiteurs en 2016, Rencontres internationales de Cerfs-Volants à Berck, etc.).

L'enjeu essentiel pour la région est de valoriser les atouts que représentent le littoral et la façade maritime, pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international. Il s'agit d'améliorer la diversification de l'offre touristique, la valorisation des facteurs d'attractivité du littoral, l'articulation et la coopération avec l'ensemble du territoire régional et l'équilibre entre les territoires littoraux et arrière littoraux.

La part du tourisme littoral dans l'économie maritime en Hauts-de-France

Avec 9.000 emplois, le tourisme littoral représente un tiers des emplois de l'économie maritime en Hauts-de-France, essentiellement en hôtellerie et restauration, mais seulement 0,4% de l'emploi régional contre 0,8% au niveau national (source Insee).

Le littoral Hauts-de-France : un lieu propice au développement de la production d'énergies

La façade maritime offre à la région un accès à des ressources et à des services essentiels pour la production d'énergies. Autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines (9% de la production nationale d'électricité), du nouveau terminal méthanier de Dunkerque (capacité annuelle de regazéification de 13 milliards de m³ de gaz soit environ 20% de la consommation annuelle française et belge) et de la centrale DK6 (une des plus importantes centrales à cycle combiné de France d'une puissance électrique de 790 MW fonctionnant sur la valorisation des gaz des hauts fourneaux d'Arcelor pour produire de l'électricité), une spécialisation du territoire dans le domaine de l'ingénierie énergétique a été engagée. Cela s'est traduit par la création du pôle énergétique dunkerquois, de premier plan européen mais également avec le développement du cluster Euraénergie visant à promouvoir un développement économique fort, dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle et du développement de la filière des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire.

Par ailleurs, le potentiel régional lié aux énergies marines renouvelables (marémoteur, éolien, hydrolien, thalassothermie) peut permettre de contribuer à la transition énergétique et au développement économique. Les enjeux se déclinent en termes de production énergétique, d'activités industrielles et de service pour les opérations de construction, d'assemblage et de maintenance (recherche de retombées économiques pour les acteurs régionaux), de conciliation avec les projets des territoires littoraux et avec les autres usages, de sécurité pour les acteurs maritimes, et de préservation de l'environnement.



© Région Hauts-de-France

2. L'aménagement durable et la planification sur le littoral et en mer

860.000 habitants représentant 14% de la population régionale résident dans les différents arrondissements littoraux des Hauts-de-France¹. Sur les 230 km de littoral, les enjeux d'aménagement du territoire sont nombreux : gestion du foncier pour les différents usages (logement, industrie, agriculture, loisirs, espaces naturels, etc...), déplacements et mobilité des habitants et des populations saisonnières, infrastructures et équipements publics, préservation des espaces naturels, vulnérabilité au changement climatique, gestion des déchets et des pollutions...

De même, l'espace maritime au large de la région Hauts-de-France est étroit, très fréquenté et utilisé pour de multiples vocations. Aux activités traditionnelles s'ajoutent des activités nouvelles et émergentes ; les usages économiques côtoient les usages de loisirs ; les différents types de pressions augmentent continuellement et des difficultés liées au partage d'espaces convoités et fragiles se font sentir et pourraient s'intensifier à l'avenir.

Sur ces espaces maritimes et littoraux attractifs mais fragiles, la mise en œuvre d'un aménagement durable est essentielle. Elle repose sur des démarches coordonnées de planification des usages en mer et sur le littoral afin de clarifier les enjeux, de fixer des priorités et d'organiser la cohabitation voire les synergies entre les différents usages de ces espaces.

Chacun à leur échelle, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Document Stratégique de Façade, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) constituent des outils à mobiliser par l'Etat et les collectivités au service de l'organisation des usages et de leur durabilité.



© Région Hauts-de-France



© Nord Littoral



© Christophe Amouriaux - France info Pays de Loire

¹ Selon le périmètre de la CCI Littoral Hauts-de-France

3. La prévention des risques naturels littoraux

Le littoral régional est exposé aux risques d'érosion (recul du trait de côte sur les zones meubles et effondrement de falaises, abaissement des plages lié au déficit sédimentaire) et de submersion marine sur les zones basses (wateringues, bas-champs, estuaires, marais arrière-littoraux...). De nombreux ouvrages de protection sont dans un état préoccupant, augmentant la vulnérabilité des secteurs urbanisés et des activités économiques exposés à ces aléas climatiques. Dans les prochaines décennies, l'élévation du niveau marin liée au changement climatique va augmenter l'exposition des territoires littoraux aux risques naturels. Face à ce constat, l'enjeu essentiel est de favoriser la prise en compte du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en termes d'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture.

En premier lieu, il est essentiel de ne pas augmenter la concentration des enjeux sur les espaces proches du rivage, afin de ne pas accroître la vulnérabilité du littoral, à commencer par les secteurs exposés aux aléas climatiques et actuellement non urbanisés. Pour les secteurs construits et urbanisés, en complément des systèmes de protection dont il convient de vérifier l'efficacité face à l'élévation du niveau de la mer et aux répercussions du changement climatique, les enjeux concernent la réduction des dommages et des pertes d'exploitation, et la rapidité de retour à la normale notamment, pour les activités économiques.

En ce qui concerne les ouvrages de protection, leur dégradation progressive face aux attaques de la mer implique d'apporter une attention particulière à leur entretien, afin de maintenir leur capacité de protection des zones concernées.

Enfin, l'exposition des communes littorales aux aléas climatiques, à la pression touristique et aux conflits d'usages fait ressortir des enjeux d'interdépendance et de solidarité entre littoral et arrière-littoral et l'importance de rechercher un développement équilibré entre les deux.

Ainsi, la gestion du trait de côte par les territoires littoraux doit être envisagée aux échelles spatiales et temporelles adéquates, dans le cadre de réflexions stratégiques élaborées en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Sur l'ensemble de la façade maritime, il apparaît nécessaire de veiller à la cohérence d'ensemble des interventions locales.



©Région Hauts-de-France - Ault

La stratégie littorale Bresle – Somme - Authie

Le littoral de la Somme est exposé aux risques de submersion marine, de recul du trait de côte et d'éboulement de falaise. Face à ce constat, les acteurs locaux (Etat, Région, Département, communes et Agence de l'Eau) ont élaboré conjointement une stratégie de long terme visant à gérer le risque sur l'ensemble du littoral de l'estuaire de la Bresle à la rive nord de la Baie d'Authie. Ses objectifs sont les suivants :

Mettre en œuvre et anticiper les adaptations nécessaires dans l'aménagement du territoire sur l'ensemble des zones soumises à inondation et submersion marine, en complémentarité littorale et arrière-littorale, réduire la vulnérabilité des enjeux, augmenter leur résilience

Sécuriser les enjeux urbains existants par la mise en place d'un système de protection compatible avec les délais nécessaires pour l'adaptation et l'organisation du redéploiement du territoire

Vivre avec les risques résiduels

Mutualiser les compétences

En application de la Stratégie Littorale, un programme d'actions complet a été élaboré pour un coût d'objectifs de l'ordre de 140 M€ à réaliser sur une vingtaine d'années. Suite à un travail de priorisation, les maîtres d'ouvrage ont préparé un premier programme d'action d'environ 50 M€ sur 6 ans (période 2016 – 2021). La Région Hauts-de-France y contribue à hauteur de 5 M€.

Pour des raisons d'ordre réglementaire et d'ingénierie financière (éligibilité ou non de certaines problématiques aux fonds de l'Etat), trois types de zones sont distinguées :

Les zones inondables et/ou submersibles (pouvant faire l'objet d'actions PAPI) (*)
 (*) : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Les zones à érosion
 (cordons dunaires notamment)

La zone de falaises
 (risque d'effondrement sur la commune d'Ault notamment)

4. La préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers

L'attractivité du littoral est intimement liée à la qualité et la diversité des patrimoines naturels, culturels et paysagers qui le composent. La préservation de la grande qualité de ces patrimoines est vitale pour le maintien voire le développement de l'attractivité du littoral et de la région Hauts-de-France.

La richesse biologique et la fonctionnalité des écosystèmes marins et littoraux sont indispensables au maintien de certaines activités économiques comme la pêche. Il en est de même pour la gestion raisonnée des ressources biologiques, minérales et énergétiques, pour éviter la surexploitation des milieux et préserver les conditions de leur valorisation.

Par ailleurs, tout le long de la façade maritime régionale, des espaces naturels comme les cordons dunaires et les zones humides contribuent à la protection contre la submersion marine et les inondations, rendant ainsi des services majeurs à la collectivité.

Enfin, la Manche et la Mer du Nord constituent l'exutoire final de nombreux fleuves. Les déchets et substances polluantes charriés par les cours d'eaux contribuent à la dégradation des milieux naturels littoraux et marins et affectent ainsi les capacités de production primaire, d'exploitation et de valorisation du littoral et des ressources marines. En ce sens, la préservation de la mer et des espaces côtiers doit être l'affaire de l'ensemble de la région, et être intégrée dans les projets des territoires littoraux comme dans ceux des territoires non littoraux.

5. La connaissance de la mer et du littoral, la formation, l'innovation et le renforcement de la culture maritime en Hauts-de-France

L'approfondissement de la connaissance des milieux marins et littoraux est indispensable pour mieux répondre aux défis du développement durable. De nombreuses disciplines scientifiques sont concernées : géosciences, sciences du vivant et sciences humaines et sociales doivent permettre une meilleure connaissance des milieux marins, de leurs fonctionnements et des activités qui y sont liées.

Le partage et la valorisation des connaissances constituent un véritable défi à relever pour permettre aux acteurs du littoral et de la mer de prendre les décisions les plus optimales en matière de gestion et/ou d'aménagement.

Cela implique une importante coordination en termes de partage et de diffusion des données car différents acteurs produisent des données (services de l'Etat, laboratoires universitaires, établissements publics, collectivités locales...) mais souvent chacun de leur côté, d'où la nécessité d'être en capacité de les rassembler et de les diffuser, pour que chacun ait le même degré d'information, et que les effets de recherche soient mutualisés.

Parallèlement et pour répondre aux besoins de notre société, les usages et les activités liées à la mer et au littoral devraient pouvoir s'appuyer sur le développement de dispositifs innovants. Ces innovations pourraient porter sur l'énergie (production d'énergies renouvelables, motorisation des navires), l'alimentation (développement de l'aquaculture, valorisation des produits de la mer, sécurisation de la qualité alimentaire), la construction (valorisation des sédiments non immergeables) les sciences humaines et sociales (applications numériques pour le tourisme). Le renforcement de la connaissance de la mer et du littoral et le développement de systèmes innovants doivent aller de pair avec l'instauration d'une véritable culture maritime. Il est primordial qu'il y ait une prise de conscience du formidable potentiel de

développement économique que constituent la mer et le littoral pour la région des Hauts-de-France. En parallèle, une vigilance accrue vis-à-vis des menaces et des pressions venues de la mer mais aussi vis-à-vis de celles pesant sur elle et sur le littoral doit être forte et favorisée dans le cadre d'une approche intégrée.

Le Réseau d'Observation du Littoral Normand Picard

A l'initiative des Régions Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie associées au Conservatoire du Littoral, le Réseau d'Observation du Littoral Normand-Picard (ROLNP) s'est attaché depuis octobre 2010 à identifier, consolider et valoriser la connaissance scientifique et technique existante sur la dynamique côtière et les risques littoraux, afin de fournir aux élus et décideurs des outils d'aide à la gestion du littoral, de l'estuaire de l'Authie à la baie du Mont-Saint-Michel. Suite à la fusion des Régions, le périmètre d'intervention du ROLNP a été étendu jusqu'à la frontière belge pour intégrer l'ensemble du littoral des Hauts-de-France.

Une stratégie de suivi pérenne et homogène du trait de côte est également en cours sur l'ensemble de la façade maritime jusqu'à la frontière belge, afin de disposer de relevés détaillés, réguliers et comparables de la topographie du littoral et des petits fonds marins (bathymétrie) sur le long terme.

6. La mise en place de nouveaux espaces de gouvernance

Afin de favoriser la conciliation des usages entre eux et avec la préservation du milieu marin, la recherche de comptabilité voire de synergies est indispensable pour permettre l'exercice équilibré des activités maritimes tout en préservant les milieux naturels et leurs fonctionnalités. Ces synergies devront s'appuyer sur la mise en place de gouvernances adaptées aux différentes échelles.

De même, il est primordial d'assurer une démarche globale cohérente en tenant compte et en respectant les politiques portées par chacun des acteurs. La complémentarité doit être au cœur de la démarche en évitant toute forme de redondance ou d'antagonisme.

A cela vient s'ajouter une indispensable coordination entre les différentes collectivités pour permettre d'assurer au maximum une action efficace et ce en respectant les compétences et les champs d'intervention de chacun.



Le Conseil Maritime de Façade

Les Conseils Maritimes de Façade (CMF) constituent des organes privilégiés pour l'échange et la concertation entre les différents acteurs de la mer, du littoral et des territoires côtiers, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques équilibrées et durables sur la mer et le littoral.

Les CMF ont pour missions d'émettre des recommandations sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs propices au développement des activités économiques et les secteurs naturels à protéger. Ils rendent ainsi des avis qui sont pris en compte par l'État dans la conduite de sa politique maritime.

Pour la façade maritime Manche Est – Mer du Nord, le Préfet de Région Normandie et le Préfet Maritime président conjointement le CMF et en nomment les membres par arrêté conjoint. Ces derniers sont répartis en cinq collèges représentant :

- ◇ l'État, ses services et ses établissements publics ;
- ◇ les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- ◇ les représentants des activités professionnelles et des entreprises ;
- ◇ les salariés d'entreprises ;
- ◇ les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement.

Des personnalités qualifiées de la société civile et du monde scientifique sont également associées à ses travaux.

Le CMF constitue l'organe de concertation privilégié pour les démarches visant à la planification de l'espace en mer (élaboration du Document Stratégique de Façade), à la préservation des milieux marins et littoraux (Plan d'Action pour le Milieu Marin) et pour le développement des activités émergentes en mer (Energies Marines Renouvelables notamment).

budgetaires sont réalisées jusqu'au milieu du XXII^e siècle. On peut aussi noter les réflexions menées sur le littoral belge sur le devenir du paysage métropolitain littoral à 2100 (« Metropolitaaan Kustlandschap 2100 » - Vlaamse Overheid -2014). Sur ce littoral, les planifications prennent désormais en compte des tempêtes d'occurrence millénaire. On peut encore évoquer de nouveaux lieux de dialogue et de gouvernances qui ont émergé dans d'autres régions littorales françaises : Conférence Régionale Mer et Littoral en Bretagne, « Parlement de la mer » en région Occitanie, créé en 2013 ; GIP littoral aquitain créé en 2006...

Ces différentes avancées interpellent la région Hauts-de-France sur la place que prendront la mer et les différentes facettes du littoral dans son récit régional en construction, mais aussi dans un imaginaire collectif propre à être porté au-delà des limites régionales. Des chantiers comme Calais Port 2015, l'agrandissement de Nausicaa, l'extension du port de Dunkerque, mais aussi le souvenir de Guillaume le Conquérant à St Valéry-sur-Somme, sont de nature à être considérés d'un point de vue régional et au-delà. L'Université du Littoral Côte d'Opale, le Centre Manche-Mer du Nord de l'IFREMER à Boulogne, les dynamiques à l'oeuvre dans le cadre du pôle de compétitivité AQUIMER renforcent l'ouverture de la région. Les savoir-faire du Dunkerquois en matière énergétique et d'écologie industrielle, reconnus récemment dans l'appel à projet national TIGA (Territoire d'Innovation Grande Ambition), sont aussi de nature à renforcer la visibilité extra-régionale des Hauts-de-France. Plus globalement, cette ouverture, c'est aussi celle de l'ensemble de la région sur les différentes opportunités de l'économie de la mer et de l'économie en lien avec la mer. C'est aussi la diplomatie régionale de proximité qui est concernée, avec la Normandie, la Flandre, l'Île de France et les Pays-Bas, sur des sujets articulant risques littoraux, ports et voies d'eau en lien avec le Canal Seine-Nord-Europe. C'est enfin dans des enceintes nationales, européennes et internationales que devra se renforcer la capacité d'expression d'une région au contact d'un ensemble Manche-Atlantique et d'un ensemble Mer du Nord-Baltique, dont les riverains sont parfois très actifs en la matière. L'Initiative des Détroits d'Europe, lancée en 2009, permet un éclairage sur les problématiques spécifiques des territoires bordant ces détroits, dont le Pas de Calais est un des plus emblématiques en Europe.

DE GRANDES AVANCÉES, MAIS UN CHEMIN RESTE A PARCOURIR

Si l'espace littoral et ses enjeux commencent à être chose acquise dans les esprits et dans les stratégies, un chemin reste encore à parcourir. Les démarches volontaristes de nos voisins européens et d'autres régions littorales françaises pourraient être des sources d'inspiration en Hauts-de-France.

On peut à cet égard évoquer les évolutions du rapport à la mer et à l'eau aux Pays-Bas, affichées depuis une dizaine d'années et issues du rapport « Travailler ensemble avec l'eau¹ ». Dans un pays qui s'est construit au fil des siècles par la lutte contre la mer, la posture est désormais plurielle : il s'agit de composer avec la mer et avec l'eau, d'envisager d'autres formes d'urbanisme, de se protéger en mariant réponses techniques et réponses s'appuyant sur la nature, d'envisager parfois de rendre à la mer ses droits sur certaines parties de territoire. Les projections

¹ « Samen werken met water » - Rapport de la Delta Commissie - 2008

Rédacteurs : benoit.guinamard@hautsdefrance.fr
Direction de la Prospective et des Stratégies Régionales (DPSR) - Service Observation et Prospective Régionale

matthieu.audollent@hautsdefrance.fr
Direction de la Mer, des ports et du littoral - DMPL
Service Mer et Littoral

Coordinatrice de publication :
sylvie.delbart@hautsdefrance.fr - DPSR

Retrouvons-nous sur



www.hautsdefrance.fr

